

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

30 JUIN 2016

Commune de QUINCEY 70000

L'an deux mille seize, et le 30 juin à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BAPTIZET, Maire.

Date de Convocation : 20 juin 2016

Présents :

M. François BAPTIZET, Mme Annie BAUMLIN, M. Joseph NICOT, Mme Véronique BATISSE, M. Bruno BIDOYEN, Mme Fabienne LEMOINE, M. Christian CHAUSSALET, Mme Isabelle BELLET, M. Yves DURGET, Mme Caroline DORMOY, M. David JACQUEMOUD, M. Claude FOURNIER, M. Gilles GARDIENNET, Mme Marie-Noëlle MOUGIN.

Absents excusés :

Mme Nathalie BANET,

Ont donné pouvoir :

Mme Nathalie BANET à Mme Véronique BATISSE,

Mme Fabienne LEMOINE a été élue secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

RENFORCEMENT DU RESEAU CONCEDE D'ELECTRICITE AUX ABORDS DE LA MAIRIE POUR 17 LOGEMENTS LOCATIFS

33/2016

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension et un renforcement du réseau concédé d'électricité aux abords de la Mairie (G 6039 – G 6044)

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés pourront consister à :

- Desserte des logements locatifs :
 - construire un réseau souterrain à basse tension long d'environ 15 mètres correspondant à la distance entre le réseau à basse tension aérien existant et le projet immobilier de Monsieur QUICLET.
- Renforcement du réseau :
 - remplacer le poste de transformation existant par une enveloppe plus importante aux abords de la Mairie, permettant l'installation de transformateur de 400 kVA ;
 - déposer des lignes aériennes à basse tension surplombant la place de la fontaine ;
 - construire les réseaux souterrains à haute tension 20 kV de catégorie A pour l'alimentation du nouveau poste de transformation, et basse tension nécessaires à la reprise des réseaux existants.

Aux conditions de mai 2016, les coûts totaux TTC de ces travaux peuvent être évalués à environ 4 860€ pour la desserte des logements et 232 000€ pour les travaux de renforcement du réseau.

Selon les dispositions de la délibération n° 2 du Comité du SIED 70 du 29 septembre 2012, ce syndicat prendrait en charge la totalité du coût des travaux de renforcement et 55% du montant HT des travaux de desserte des logements locatifs.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité

- 1) **VALIDE** l'avant-projet présenté par le SIED 70.
- 2) **DEMANDE** que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par Monsieur Francis QUICLET en application des dispositions de l'article L 332-8 du Code de l'urbanisme.
- 3) **DEMANDE** au SIED 70 la réalisation de ces travaux dès que leur financement aura été assuré et le permis de construire de Monsieur Francis QUICLET accordé.

PRET DE TERRAIN COMMUNAL

34/2016

Par délibération du 4 mai 2015, le conseil municipal avait autorisé l'utilisation à titre gratuit, d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n°323 pour entreposer du bois pour une durée d'un an.

L'utilisateur demande le renouvellement de ce droit pour la période allant du 22 juin 2016 au 21 juin 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement du prêt aux mêmes conditions.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

35/2016

Le Maire propose au conseil municipal l'application à l'accueil périscolaire et au centre de Loisirs de Quincey les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Définition des tranches en fonction du QF

Tranche 1 (T1) inférieure à 680 €	Tranche 2 (T2) de 681 à 1100 €
Tranche 3 (T3) de 1101 à 3000 €	Tranche 4 (T4) supérieur à 3000 €

Accueil périscolaire, restauration scolaire

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Accueil du matin	1.02 €	1.08 €	1.12 €	1.16 €
Accueil du soir	1.50 €	1.57 €	1.65 €	1.72 €
Temps méridien avec repas	4.80 €	5.05 €	5.30 €	5.50 €

A partir du 2^{ème} enfant :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Accueil du matin	0.74 €	0.78 €	0.82 €	0.84 €
Accueil du soir	1.18 €	1.24 €	1.30 €	1.35 €

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Forfait de 12 € par période de 6 à 8 semaines et par enfant

Centres de loisirs

Enfants de Quincey

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Journée	8.50 €	8.93 €	9.37 €	9.72 €
½ journée	6.68 €	7.03 €	7.36 €	7.67 €

Enfants des autres communes

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Journée	11.74 €	12.34 €	12.94 €	13.46 €
½ journée	9.54 €	10.04 €	10.54 €	10.96 €

Après délibération et à la majorité Le Conseil émet un avis favorable à ces nouveaux tarifs qui seront appliqués dès le 1^{er} septembre 2016.

1 abstention

**DEMANDES DE SUBVENTIONS – TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU RESEAU D’EAU POTABLE
RUE DU MOULIN DE CHAMPDAMOY**

36/2016

Dans le cadre du plan de relance 2016 le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau pour les travaux cités en objet.

DECISION MODIFICATIVE

37/2016

Budget général					
section de fonctionnement			section d'investissement		
dépenses			dépenses		
6288	autres services extérieures	3 500.00 €	2088	autre immobilisation corporelles	-3 500.00 €
			2183	matériel de bureau et informatique	2 000.00 €
			2188	autres immobilisations	1 500.00 €
	total dépenses fonctionnement	3 500.00 €		total dépenses d'investissement	0.00 €
recettes			recettes		
	7411 Dotation globale de fonct.	3 500.00 €			
	total des recettes de fonctionnement	3 500.00 €		total des recettes d'investissement	0.00 €

Voté à l'unanimité

**RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE
FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE**

(Recrutement ponctuel)

(Loi n°84-53 modifiée – art. 3 1°)

38/2016

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;
Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le budget communal ;
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique de 2^{ème} Classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois maximum sur une période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de d'agent polyvalent à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 3 du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise le Maire ou son délégué à effectuer les formalités de recrutement de l'agent et à signer le contrat d'engagement correspondant ainsi que toute pièce utile relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

CONSEILLERS	SIGNATURES
Nathalie BANET	Pouvoir à Mme BATISSE
François BAPTIZET	
Véronique BATISSE	
Annie BAUMLIN	
Bruno BIDOYEN	
Christian CHAUSSALET	
Caroline DORMOY	
Yves DURGET	
Claude FOURNIER	
David JACQUEMOUD	
Fabienne LEMOINE	
Isabelle BELLET	
Gilles GARDIENNET	
Marie-Noëlle MOUGIN	
Joseph NICOT	